

Pouvoir d'achat.— Des promesses à l'impuissance. Hausse des prix, faiblesse des salaires et des revenus, explosion des déficits publics, tel est le bilan d'une politique sociale et économique qui devait créer un « choc de confiance » dans notre pays. Face aux fausses promesses devenues vraies injustices, les socialistes font des propositions concrètes au Parlement pour apporter des réponses immédiates pour le pouvoir d'achat (augmentation des revenus, baisse des prix des produits de première nécessité, diminution du coût du logement (droits des consommateurs, maîtrise des coûts de l'énergie et suppression des franchises médicales). Ces mesures seraient alors financées par un prélèvement sur les compagnies pétrolières, la suppression du bouclier fiscal, de l'exonération de TIPP, du dispositif de Robien dans l'immobilier, et une contribution sur les revenus des stock options.

Les franchises médicales.— Bien qu'en 2007 la franchise à un euro sur les consultations et actes médicaux ait été présentée comme le moyen d'atteindre l'équilibre des comptes, les déficits sont toujours aussi grands malgré les déremboursements et les prélèvements supplémentaires. En 2008, un nouveau palier a été atteint dans la taxation des malades, avec la franchise sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. En faisant le choix de taxer les malades, la droite a délibérément opté pour une remise en cause des principes fondamentaux de la protection sociale et de l'égal accès aux soins. Ces arguments, défendus par les députés du groupe SRC, sont aujourd'hui incontestables, à telle enseigne que le Conseil Constitutionnel a souligné les dangers pour l'égalité si les franchises venaient à augmenter.

La lettre de Guy Chambefort

DÉPUTÉ DE LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DE L'ALLIER :

CANTONS DE CHEVAGNES, DOMPIERRE-SUR-BESBRE, JALIGNY-SUR-BESBRE, LE DONJON, MOULINS, NEUILLY-LE-RÉAL ET YZEURE

N°2

SEPTEMBRE 2008

UN AN DE MANDAT...



Rendre compte de mon mandat. Tel fut mon engagement. Telle est ma volonté. Il est bon de revenir aux sources du « dire » et « faire » et de transporter le Parlement hors de ses murs en confrontant son travail au regard de la société par une information

de terrain. C'est le but des « Rencontres du Député » avec les Maires, les Conseillers municipaux et des réunions publiques dans la circonscription. Au travers de ces lignes, je vous propose un bilan d'activité parlementaire rappelant que l'opposition est bien autre chose qu'un gouvernement de la parole. En effet, sa participation au débat, par une offre alternative à travers le dépôt de propositions de loi ou d'amendements, a servi et a été utile aux Français.

Sur toutes les grandes questions, la crise économique, le pouvoir d'achat, la durée légale du travail, l'environnement, les députés socialistes ont contraint le pouvoir à s'expliquer, à composer, voire à reculer. Notre travail a mis en lumière l'inefficacité et l'injustice du paquet fiscal. Il a révélé les mensonges des heures supplémentaires, le danger des OGM et empêché de nouvelles ponctions sur les ménages modestes. Les députés socialistes, radicaux de gauche et citoyens se réunissent en séance plénière les mardis et mercredis et, hors de ces réunions, débattent de sujets prospectifs avec l'audition de personnalités.

Simultanément, en prélude à la discussion budgétaire de l'automne, je participe à un groupe de réflexion sur la fiscalité locale. Ce travail qui cherche des chemins nouveaux pour apporter des réponses durables aux changements d'orientation proposés par la droite, se concrétise par 8.602 questions écrites, 120 questions orales sans débat, 219 questions au gouvernement, 35 propositions de loi dont celle visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages face à l'augmentation des prix et des produits pétroliers (voir mon blog : www.guy-chambefort.fr).

Ces batailles difficiles se prolongeront sur les inégalités à venir du système de santé qui risquent de tuer la sécurité sociale. Il n'y a pas de fatalité et il existe vraiment une gauche au Parlement qui se bat, résiste, prépare l'avenir. Une gauche qui veut concilier solidarité et efficacité. C'est le mandat sur lequel j'ai été élu.

Guy Chambefort

Show et froid

La rupture sans cesse évoquée n'est en réalité que la promotion d'idées qui ont déjà montré leur inefficacité et leur dangerosité.



Ce n'est pas une campagne publicitaire

gouvernementale d'un coût de 4.3 M€ ni l'OPA présidentielle sur la télévision publique qui cacheront l'évidence et la réalité de la très forte hausse de l'inflation qui marque l'échec de cette politique en matière de pouvoir d'achat.

Les Français subissent de plus en plus durement la hausse des prix de l'énergie (carburant, gaz, électricité) et des loyers ainsi que des produits alimentaires.

Pressé d'agir, après avoir gaspillé ses marges de manœuvre dans le paquet fiscal, le gouvernement a profité de la torpeur de l'été pour mettre en place une politique d'économie visant les programmes sociaux et faisant rimer modernisation avec déréglementation.

La loi de modernisation de l'économie

en est l'application logique et, sous couvert de faire baisser les prix et de moderniser les circuits de l'économie, cette loi va faire disparaître des protections essentielles

pour le salaire, le consommateur, le producteur ou l'épargnant.

C'est l'officialisation d'un système économique où la grande distribution et les centrales d'achats vont se tailler la part du lion et mettre à mal les commerces les plus fragiles (un emploi créé dans la grande distribution entraîne la disparition de 6 à 7 emplois au sein du commerce de proximité).

La loi « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail »

La mise en place des nouvelles règles de la représentativité syndicale, la démolition de réglementations garantissant les droits des salariés par rapport au temps de travail (suppression de repos compensateur, libre modulation du temps de travail annuel) et la priorité donnée aux accords d'entreprises vont au-delà de la simple réforme des 35 heures. Sans pouvoir en mesurer pleine-

ment les dommages collatéraux, c'est tout l'édifice social de défense du salarié qui est mis à mal dans cette loi que l'on peut déjà considérer comme potentiellement la plus dangereuse de tout le quinquennat.

La réforme des institutions

Réuni en congrès à Versailles, le Parlement s'est prononcé pour la réforme des institutions de la Ve République à la majorité des 3/5^e plus une voix. Huit lois organiques seront nécessaires pour transposer ce vote en application législative. Rendez-vous donc dans un an pour voir les changements réels pour les parlementaires et les citoyens.

Vis-à-vis des collectivités locales

Le Président de la République et son gouvernement s'exonèrent de toute responsabilité au niveau de l'aménagement du territoire. En effet, à la modification des cartes judiciaire, militaire, hospitalière, s'ajoutent les réformes de la fiscalité locale, de service minimum d'accueil dans l'Éducation nationale, la semaine de 4 jours imposée aux élus locaux sans concertation, ainsi que le financement des écoles privées.

Cette accumulation de réformes dangereuses pour l'activité économique des territoires pèse lourdement sur les collectivités locales. Les élus locaux ne veulent pas porter à eux seuls la charge de cette politique de rigueur qui consiste à fermer les services publics et menace les finances des communes.

Comment joindre votre député ?

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07SP – Tél. : 01.40.63.15.44

Hôtel de Ville : 03400 YZEURE

Tél. : 04.70.48.53.00 – Fax : 04.70.48.53.01

Permanence : 23 place Jules-Ferry – 03400 YZEURE

Tél. : 04.70.20.23.68 – Fax : 04.70.46.10.81

Mail : guy.chambefort@orange.fr

Blog : www.guy-chambefort.fr

LES DOSSIERS LOCAUX

Les établissements militaires

Dans le cadre du livre blanc de la Défense, le maintien des deux établissements de Défense présents dans l'Allier, le BSMAT à Moulins-Yzeure et la DA 277 à Varennes-sur-Allier, était remis en cause.

Guy Chambefort, Gérard Charasse et Jean Mallot, reçus le 22 avril par deux collaborateurs du ministre, avaient fait part des éléments essentiels



qui plaident pour le maintien, voire le développement, des deux bases de l'Allier et soulignent le poids économique local considérable de ces établissements ainsi que leur importance pour l'aménagement de ce territoire.

Le ministre Hervé Morin a présenté le 24 juillet la nouvelle carte militaire. Varennes-sur-Allier est épargné, le

détachement du 7^e RMAT d'Yzeure (74 militaires et 3 civils) sera dissout en 2011 et la 13^e BSMAT (Base de Soutien du Matériel) qui intervient dans la maintenance et dans l'approvisionnement du matériel de l'armée de terre (200 personnes concernées) se verrait confortée et renforcée dans sa mission.

Les aménagements routiers

La mise à 2x2 voies de la RN 7 et de la RCEA accumule toujours les retards. Le 2 juillet 2008, les élus de l'Allier ont été reçus à l'Élysée par le Préfet Christian Frémont, conseiller du Président de la République chargé des infrastructures.

• Pour la RCEA : une étude qui devait débuter en mars 2007 (promesse faite avant les élections) pour une éventuelle concession au privé n'a finalement été lancée qu'en mars 2008.

• Pour la RN7 : les terrains pour la mise à deux fois deux voies sont achetés. Les travaux devraient se poursuivre au rythme des inscriptions budgétaires



annuelles, ce qui laisse planer des doutes sur la date de l'achèvement des déviations de Villeneuve-sur-Allier, de Varennes-sur-Allier (pour une mise en service en 2012), de Bessay-sur-Allier (un appel d'offre a été lancé pour une étude qui durerait deux ans) et sur le tronçon de Moulins Nord entre Trévol et Villeneuve-sur-Allier (pour 2012).

Le problème du financement reste posé. L'Élysée suggérerait la participation financière des collectivités locales par un Partenariat Public Privé (PPP). Alors que la RN7 et la RCEA appartiennent à l'État, la Région, le Département et les collectivités territoriales, qui ne peuvent pas supporter de telles participations, refusent d'intervenir financièrement.

Le réseau ferroviaire

Sur 10% du réseau ferré auvergnat, les trains roulent au ralenti, alors que le matériel ferroviaire financé par la Région Auvergne est de plus



en plus récent. L'état des voies est en cause. C'est Réseau Ferré de France (RFF) qui devrait assumer cette remise en état, mais qui se retrouve aujourd'hui dans l'incapacité de prendre en charge de tels travaux.

Le Conseil régional a proposé de supporter la somme due. En contrepartie, la collectivité serait dispensée du

paiement des péages qu'elle verse à Réseau Ferré de France pour avoir le droit de faire circuler les Trains Express Régionaux. Le Premier Ministre refusant cette solution, les pourparlers sont encore en cours.

La réserve parlementaire

Chaque année, les députés disposent d'un budget de 30.000 euros leur permettant d'apporter une aide financière exceptionnelle aux projets portés par les collectivités territoriales et les associations. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés à la permanence du Député courant septembre pour être transmis à la commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan avant le 20 octobre de l'année en cours.

En 2008, sept communes de la circonscription ont bénéficié de cette mesure : Beaulon, Bressolles et Sorbier pour un projet d'aménagement de bourg, Le Pin pour la rénovation de l'église, Liernolles pour la réhabilitation de l'auberge-épicerie, Saint-Ennemond pour l'agrandissement de l'école maternelle et Trézelles pour l'acquisition du dernier café-restaurant de la commune.

Vous pouvez recevoir gratuitement
La lettre de Guy Chambefort, en nous retournant ce coupon à l'adresse de la permanence du Député (23, place Jules-Ferry - 03400 Yzeure).

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Je souhaite recevoir *La lettre*

dans sa version "papier"

dans sa version "courriel"

Le travail du député

GUY CHAMBEFORT EST MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES



LES VISITES À L'ASSEMBLÉE

Des élèves à l'Assemblée Nationale

Des visites sont organisées avec un objectif pédagogique. Ainsi, le Député a accueilli à l'Assemblée Nationale les Conseils Municipaux Jeunes des communes d'Avermes et d'Yzeure et des classes du collège Charles-Péguy de Moulins. Il a également rendu visite à des élèves du collège Louis Pergaud de Dompierre-sur-Besbre pour répondre à leurs questions sur le rôle du député.

Le 14^e Parlement des enfants

Un élève d'une classe de CM2 de l'école Jean-Moulin d'Avermes est allé au Palais Bourbon dans le cadre du 14^e Parlement des enfants. Il a eu l'honneur de représenter sa classe et de faire partie des 577 enfants qui ont siégé, comme les députés, à l'Assemblée Nationale pour discuter de trois propositions de loi établies par des classes de toute la France.



LES RENCONTRES DU DÉPUTÉ

Quelques semaines après l'installation des nouveaux conseils municipaux, Guy Chambefort, accompagné de sa suppléante Marie-José Chassin et de ses collaborateurs, s'est rendu dans différents cantons de la circonscription pour un échange avec les maires, suivi d'une réunion publique (cantons de Dompierre-sur-Besbre le 15 mai et de Jaligny-sur-Besbre le 26 juin) ou pour dialoguer avec chaque conseil municipal du canton de Neuilly-le-Réal les 23, 24, 30 et 31 mai. Ces deux formules alterneront tout au long du mandat du Député.

Les rendez-vous se poursuivront à l'automne par un compte rendu de mandat le 16 octobre salle de la Démocratie locale à Yzeure, et une rencontre avec les maires du canton du Donjon suivie d'une réunion publique le 13 novembre. Une table ronde avec les conseillers municipaux du canton de Chevagnes est programmée les 6 et 13 décembre.

LES OPPOSITIONS DES SOCIALISTES

Les OGM

Le texte relatif aux OGM a été l'occasion pour le groupe de démontrer sa détermination et sa mobilisation. Malgré les réserves d'une partie de la majorité qui a joint ses voix à celles des députés de gauche, le texte a finalement été adopté avec un faible écart (289 voix contre 221).

Preuve, s'il en fallait, que la question des OGM transcende les clivages classiques et qu'il y a plus que des hésitations à entériner des décisions qui pourraient causer des dommages irréversibles pour l'environnement et la santé publique.

La politique étrangère

Suite à l'annonce de la réintégration de la France dans le commandement de l'OTAN, les députés socialistes ont déposé une motion de censure, compte tenu de l'ampleur du changement d'orientation de la stratégie de défense de la France. Bien que rejetée, celle-ci a eu le mérite d'alerter les Français sur une dérive inquiétante.

La redevance audiovisuelle

Lors de la discussion budgétaire, les députés socialistes ont découvert que 800.000 personnes âgées aux revenus modestes devraient payer la redevance en 2008 alors qu'elles en étaient jusqu'à présent exonérées. Sous la pression, le gouvernement et la majorité ont finalement renoncé.

L'éducation

Attachés à la défense et à la promotion du service public de l'Éducation nationale, les députés du groupe SRC se sont opposés à la suppression de 11.200 postes et aux heures supplémentaires « défiscalisables » prévues pour la rentrée 2008, dont 8.800 dans les collèges et lycées.

LES DOSSIERS NATIONAUX

L'agriculture

Un marasme économique a affecté le monde agricole ces derniers mois. S'est ajoutée une crise sanitaire dramatique avec le retour de la F.C.O (Fièvre Catarrhale Ovine) dans notre département. Si une majorité du cheptel bovin a pu être vaccinée en temps voulu, il n'en a pas été de même pour les ovins : l'épizootie démarrerait en juillet avec de nombreuses pertes du cheptel de souche. Nous sommes intervenus auprès du ministre afin que des mesures d'urgence soient prises. Dans le contexte actuel, l'Union Européenne doit jouer son rôle : être un outil de régulation des marchés et de gestion des risques. Une nouvelle réduction des troupeaux ovins et bovins aurait un impact négatif important sur l'environnement et le développement rural car c'est en partie sur lui que s'appuie tout un réseau économique (industrie agro-alimentaire, abattoirs, laboratoires, transports...).



L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires durant le temps scolaire

La loi du 23 juillet 2008 prévoit la mise en place d'un dispositif d'accueil gratuit des élèves des écoles maternelles et élémentaires durant le temps scolaire obligatoire, en cas d'absence imprévisible d'un enseignant ou lorsqu'une grève importante est prévue et qu'au moins 25% des enseignants déclarent leur intention de participer au mouvement. L'organisation de l'accueil est à la charge de la commune, cette dernière pouvant confier ce service par convention à une autre commune ou à un établissement public de coopération intercommunale. L'État versera une contribution financière en fonction du nombre d'élèves accueillis. **Le groupe socialiste a voté contre ce texte.**

